

SITES & SOLS POLLUÉS

-200 € HT
de réduction pour toute
inscription à 2 jours
minimum reçue
avant le 23/12/2009

*Bilan d'application
des nouvelles législations sols
en Wallonie et à Bruxelles*



Intervenants

Journées animées par

Jean-Pierre Janssens
Said El Fadili
Aurore Cogniaux

IBGE - BIM

Jan Haemers
DEEP GREEN

Anne Delfosse
Lieve Swartenbroux
LINKLATERS LLP

Pieter De Bock
CLIFFORD CHANCE

Didier Nootens
GEOSAN

Benoît Lorent
Emmanuel Mainil
**CABINET DU MINISTRE
HENRY**

Rudy Dupont
**BAKER & MCKENZIE
SCRL/CVBA**

Aymé Argeles
CCW

Pierre-Yves Erneux
**ÉTUDE PIERRE-YVES
ERNEUX**

Florence Sels
SERTIUS

Frédéric Bertrand
ARCADIS BELGIUM

Olga Vounaki
ERM

Jean-Philippe Guilmot
SITA REMEDIATION

- **Comment sécuriser vos transactions immobilières ?**
- **Quelles nouvelles procédures pour les études de pollution ?**
- **Comment transporter et réutiliser des terres excavées ?**
- **Faites le point sur les dernières techniques de dépollution ?**



L'ordonnance sols à Bruxelles : premier bilan d'application

MARDI 23 FÉVRIER 2010

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Jean-Pierre Janssens**

Directeur Division Police de l'Environnement et Sols - IBGE - BIM

8h45 *Accueil des participants*

9h00 *Introduction par le Président de séance*

Maîtrisez le nouveau cadre réglementaire applicable aux sites et sols pollués en RBC

9h15 **Les arrêtés d'exécution complétant l'ordonnance sols : quels impacts sur vos pratiques ?**

- Normes d'intervention et d'assainissement : comprendre la philosophie sous-jacente
- Activités à risque : les leçons tirées d'une expérience de plus de 4 ans
- Conduite des études de pollution du sol : quelles nouveautés ?
 - Reconnaissance de l'état du sol et études détaillées
 - Études de risque
 - Projets de gestion du risque et projets d'assainissement

Said El Fadili

Chef de la sous-division Sols
IBGE - BIM

10h15 *Étude de cas*

L'assainissement d'un site au rond-point Schuman

- Présentation de la situation
- Options possibles
- Choix technique et légal réalisés
- Résultats – situation juridique avant et après les travaux

Jan Haemers

Président
DEEP GREEN

11h00 *Pause-café*

11h30 **Les subventions à la gestion du risque ou à l'assainissement des pollutions de sol : projet « Brussels Greenfields »**

- Pour quels terrains et quelles pollutions ?
- Qui sont les bénéficiaires ?
- Quels montants pour les subventions ?
- Quelles conditions remplir ?
- Quels autres services offerts ?

Aurore Cogniaux

Service Instruments financiers
Sous-division Sols
IBGE - BIM

12h15 *Session de questions / réponses*

12h30 *Lunch*

Sécurisez vos opérations immobilières

14h00 **Sécurisez vos opérations de cession ou d'acquisition en Région de Bruxelles-Capitale**

- Propriétaires et exploitants
 - Quelles sont les initiatives et précautions à prendre sans délais en raison des nouvelles obligations et responsabilités résultant de la nouvelle ordonnance relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués ?
 - Quelles sont les obligations et précautions à prendre lors de la cession d'un terrain ?
 - Quelles sont les clauses à insérer dans vos contrats ?
- Acquéreurs
 - Quelles sont les obligations et précautions à prendre lors de l'acquisition d'un terrain ?
 - Quelles sont les clauses à insérer dans vos contrats ?

Anne Delfosse

Avocat, Member of the Brussels Bar
LINKLATERS LLP

14h45 **Les impacts de l'ordonnance sur vos projets immobiliers en Région de Bruxelles-Capitale**

- Quelles obligations peuvent s'appliquer en vertu de l'ordonnance relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués lors du développement d'un projet immobilier ? Quelles précautions prendre ?
- Que faire quand une pollution du sol est découverte pendant les travaux ?
- Quels liens entre l'ordonnance relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués et le CoBAT ou l'ordonnance relative aux permis d'environnement ?

Pieter De Bock

Avocat
CLIFFORD CHANCE

15h30 *Pause-café*

Comparez les législations sols des 3 régions

16h00 **Comparez la législation flamande aux législations sols des deux autres régions**

- Quels axes suivis par la nouvelle législation flamande concernant la protection du sol et l'assainissement du sol (le décret du 27 octobre 2006 et le nouveau « Vlarebo ») ?
 - La cession de terrains
 - L'obligation d'assainir et l'exemption du « possesseur innocent »
 - Le financement de l'assainissement
 - La gestion du risque et les aspects procédurux
- Comparez ces spécificités aux législations régionales à Bruxelles et en Wallonie, en particulier en ce qui concerne les cessions de terrains et d'activités

Lieve Swartenbroux

Avocat
LINKLATERS LLP

17h00 *Session de questions / réponses*

17h15 *Fin de la première journée*

SITES & SOLS POLLUÉS



À qui s'adresse cette formation ?

- Responsables assainissement
- Responsables environnement
- Ingénieurs de projets d'assainissement
- Promoteurs immobiliers
- Propriétaires fonciers
- Juristes d'entreprise et conseillers juridiques
- Avocats et consultants spécialisés
- Bourgmestres et échevins de l'environnement, de l'urbanisme, du patrimoine et des travaux publics

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

Afin de sécuriser vos opérations immobilières, nous vous proposons de maîtriser les nouveaux cadres juridiques wallon et bruxellois relatif à la gestion des sols pollués ainsi que de faire le point sur les techniques de dépollution et les mécanismes alternatifs de financement de vos projets d'assainissement



Le décret sols wallon : premiers retours d'expériences

MERCREDI 24 FÉVRIER 2010

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Didier Nootens**

Administrateur - GEOSAN

8h45 *Accueil des participants*

9h00 *Introduction par le Président de séance*

Normes et procédures d'assainissement : quelles nouveautés ?

9h15 **Bilan d'application du nouveau décret sols : quelles seront les prochaines étapes ?**

Benoît Lorent

Conseiller

CABINET DU MINISTRE HENRY

10h00 **Application du nouveau décret : quelles procédures et obligations ?**

- Faits générateurs d'obligations et études sur base volontaire
- Pollution historique ou nouvelle
- Étude d'orientation et de caractérisation, évaluation des risques
- Travaux d'assainissement et estimation des coûts
- Rôle de l'expert agréé ?

Didier Nootens

11h00 *Pause-café*

11h30 **Gestion du risque juridique**

- Quelles nouvelles obligations pour les exploitants ou propriétaires ?
- Pollution historique ou pollution récente : quelles implications ?
- Quelles protections juridiques contre le risque de pollution ?
 - Les clauses de garantie et d'indemnisation, la responsabilité précontractuelle, cession d'actif ou cession d'actions
- Quelles obligations lors de la cession d'un terrain à risque ?

Rudy Dupont

Avocat

BAKER & MCKENZIE SCRL/CVBA

12h15 *Session de questions / réponses*

12h30 *Lunch*

14h00 **Le nouveau cadre réglementaire wallon relatif à la gestion des terres excavées**

- Quel est le contexte actuel encadrant les mouvements de terres en Région wallonne ?
 - L'AGW du 14/06/01 relatif à la valorisation de certains déchets
 - Le décret relatif à la gestion des sols du 15 décembre 2008
- Quelle sécurité environnementale pour les travaux de terrassement (déblai et remblai) ?
 - La clarification de la responsabilité de chaque intervenant dans le processus de valorisation
 - La traçabilité des mouvements de terres
- Quels sont les enjeux pour le développement des filières de valorisation des terres excavées en Région wallonne ?

ir. Aymé Argeles

Conseiller environnement et technologie

CCW

Sécurisez vos opérations immobilières

14h45 **Sécurisez vos opérations de cession ou d'acquisition en Région wallonne : l'expérience d'un notaire**

- Obligations d'information, d'investigation et d'assainissement en cas de mutation immobilière
 - Commentaire des principales obligations matérielles
- Les pratiques contractuelles et précontractuelles recommandées, du stade des conventions sous seing à celui de l'acte authentique
- Les solutions contractuelles et les limites inhérentes à l'ordre public environnemental

Pierre-Yves Erneux

Notaire

ÉTUDE PIERRE-YVES ERNEUX

15h30 *Pause-café*

16h00 **Les sites à réaménager**

- Initiative publique ou privée ?
- Subventionner ou réaménager ?
- Les programmes du Gouvernement wallon
- Aménagement ou environnement ?
- Réhabiliter ou reconverter ?

Emmanuel Mainil

Conseiller

CABINET DU MINISTRE HENRY

16h45 *Session de questions / réponses*

17h00 *Fin de la deuxième journée*



Quelle est la méthode de travail ?

- Des exposés et témoignages d'acteurs illustrés de cas pratiques
- Un support écrit détaillé pour chaque intervention
- Une large place pour vos questions
- Un cadre agréable et des pauses vous permettent des contacts privilégiés avec les professionnels



Investigation, développement et assainissement de sites pollués

JEUDI 25 FÉVRIER 2010

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Jan Haemers**

Président - **DEEP GREEN**

8h45 Accueil des participants

9h00 Introduction par le Président de séance

Maîtriser les techniques d'investigation

9h15 Stratégie d'investigation du sol et de l'eau souterraine

- Étude du contexte et étude historique
- Établissement de la stratégie de la première phase de travaux
- Réalisation du travail de terrain et des analyses
- Interprétation des résultats et conclusions (phase 1)
- Stratégie de la seconde phase de travaux
- Interprétation des résultats et conclusions (phase 2)
- Nécessité de compléments d'étude (étude de risque, assainissement...)

Florence Sels
Senior Consultant
SERTIUS

10h00 Le modèle conceptuel d'une pollution et la relativité des données

- Mesures de terrain
- Analyses chimiques
- Résultats d'une analyse de risques

Frédéric Bertrand
Gestionnaire de projets
ARCADIS BELGIUM

10h45 Pause-café

Évaluer les risques de pollution et poser un diagnostic

11h15 L'évaluation des risques : un outil pour le développement des brownfields

- Problématique et potentiel de développement d'un brownfield
- Approche « classique » de développement d'un brownfield
- Intégration de l'évaluation des risques dans le processus de développement des brownfields
 - Pourquoi, quand et comment ?
 - Illustration par des exemples
- Avantages d'une approche basée sur la gestion des risques

Olga Vounaki
Consultante
ERM

12h00 Session de questions / réponses

12h30 Lunch

Identifier et comparer les techniques de dépollution

14h00 Inventaire des techniques de dépollution du sol et quelques critères de sélection en fonction d'une série de données de départ spécifiques au terrain

- Quelles solutions pour assainir les terres polluées en évitant le tout à la décharge ?
- Techniques de dépollution sur site : pump&treat, venting, air sparging, barrières réactives, bioremédiation, procédés chimiques d'oxydation *in situ*...
- Quels paramètres utiliser pour déterminer la technique d'assainissement adaptée au type de pollution, aux volumes à traiter et au contexte du site ?
- Quel coût prévoir pour ces procédés ?

Jean-Philippe Guilmot
Directeur Commercial
SITA REMEDIATION

14h45 Étude de cas

Assainir un sol pollué par un mélange de solvants chlorés et non chlorés en moins d'un an?

- Présentation sommaire du contexte : géologie, type de pollution, contraintes du client...
- Processus de choix de la technique d'assainissement parmi les techniques disponibles
- Principe du Six Phase Heating (chauffage électrique du sol)
- Présentation des résultats, retour d'expérience

Frédéric Bertrand

15h30 Pause-café

16h00 Étude de cas

Présentation de 2 études de cas de traitement de terres « on site » et « in situ » en environnement urbain

- Présentation des situations initiales et du contexte juridique
- Travaux réalisés
- Résultats, coûts et délais

Jan Haemers

16h45 Session de questions / réponses

17h00 Clôture de la conférence

SITES & SOLS POLLUÉS



Découvrez notre offre de formations sur catalogue

LES CURSUS IFE BENELUX 2010



Plus de **50 formations inter**,
déclinables en intra,
pour vous aider à renforcer
vos compétences en :

- Management
- Efficacité professionnelle
- Communication d'entreprise
- Achats, vente et négociation

Retrouvez le détail des formations sur notre site www.ifebenelux.com
ou contactez notre service clients au +32 (0)2 533 10 20



Renseignements programme

Virginie Depréay - vdepreay@ifexecutives.com

Renseignements inscriptions

IFE BENELUX

Rue de la Science, 4

1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 533 10 15

Fax : +32 (0)2 534 89 81

ifebenelux@ifexecutives.com

Participation (+ 21 % TVA)

3 jours : 1 800 € HT

2 jours : 1 400 € HT

1 jour : 850 € HT

200 € HT de réduction pour toute inscription à 2 jours minimum reçue avant le 23/12/09

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et la documentation du stage.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - BNP Paribas FORTIS, agence Louise, Avenue Louise, 58, B-1050 Bruxelles, compte n° 210-0046892-93, au nom d'EFE SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Dates et lieu de la formation

23, 24 & 25 FÉVRIER 2010

HÔTEL BRISTOL STEPHANIE

Avenue Louise, 91 - 93

B-1050 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 543 33 11

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la formation.

IFE

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

- OUI**, je m'inscris à la formation **"Sites & sols pollués"** (code 24783) et je choisis :
- 3 jours**
 2 jours } le 23 février le 24 février le 25 février 2010
 1 jour

- OUI**, je m'inscris à 2 jours minimum avant le 23/12/09 et je bénéficie de 200 € HT de réduction

Code prioritaire _____

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

- Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom du responsable environnement _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Tél _____ Fax _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation
Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

